



ADHESION AUX RECOMMANDATIONS AFEP – MEDEF SUR LA REMUNERATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX DES SOCIETES COTEES

Lors de sa réunion du 27 janvier 2009, le Conseil de Surveillance de MANITOU BF a examiné les recommandations du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Le Conseil de Surveillance considère que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la société et qu'elles sont dès aujourd'hui largement appliquées. Il confirme donc que la société MANITOU adhère à l'ensemble de ces recommandations, à l'exception toutefois de celle concernant le cumul d'un mandat et d'un contrat de travail pour les membres du Directoire, dont les dates d'effet sont très significativement antérieures à la date du 6 octobre 2008.

Dans son rapport de gestion annuel, la société MANITOU se référera dorénavant au code de gouvernement d'entreprise AFEP – MEDEF.

Informations société disponibles sur

www.manitou.com

Cotation

ISIN : FR 0000038606 . MNO : MTU

Reuter : MANP.PA . Bloomberg : MTU.FP

Indices : SBF 250, NEXT 150, MIDCAC 100